

# MAIRIE DE LANGOLEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trois juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ti An Holl, sous la présidence de Monsieur Jean René CORNIC, Maire

**Nombre de membres en exercice : quinze**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2020**

**Présents :** M Jean-René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, Mme Sandrine LE MOIGNE, Mme Anne ROIGNANT, Mme Martine LAUREAU, Mme Anne JOURNAUX, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Sylvie HEMON, Mme Marion BLOT-TEYSSÉDRE, M Alain BRUAS, M Alain BENVENUTI et Mme Christine GAUNAND-PENNANEAC'H formant la majorité des membres en exercice

**Absents :** M Arnaud QUELENNEC, excusé, pouvoir à M Jean-René CORNIC, Mme Nelly MONNERAIS, excusée, pouvoir à M Pascal MIOSSEC

**Secrétaire de séance :** Mme Christine GAUNAND-PENNANEAC'H

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mai est approuvé à l'unanimité

### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Le Maire informe le conseil que conformément à l'article 16 de la Loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités ne peuvent pas moduler le taux de la TH cette année, le taux applicable aux impositions de 2019 est reconduit en 2020.

Le dispositif proposé par le gouvernement prévoit de compenser la suppression de la part communale de TH sur les résidences principales par un transfert de la part départementale de la TFPH (taxe foncière sur les propriétés bâties) à compter de 2021.

Après avoir pris connaissance :

- des états des bases prévisionnelles pour 2020,
- du produit assuré pour 2020,
- des propositions de la commission des finances réunie le 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2020, les taux de la Taxe foncière bâti et de la la Taxe foncière non bâti, à savoir :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit attendu pour 2020
Taxe foncière (bâti)	573 700	19.41 %	111 355 €
Taxe foncière (non bâti)	73 000	48.91 %	35 704 €
Produit fiscal attendu			147 059 €

### Subventions 2020

Sur la proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide l'attribution des subventions suivantes :

- OGEC St Augustin : subvention de fonctionnement : 73 000 € pour 82 enfants (déjà votée lors du conseil municipal du 28/02/2020)

- OGEC St Augustin : révision de la subvention cantine scolaire du fait du coronavirus : 7 000 € (8 500 € avaient été attribués lors du conseil municipal du 28/02/2020)
- Association Communale de Chasse : 200 €
- Club des Retrouvailles : 500 €
- Association Stok Boulou : 300 €
- Association Gym Loisirs : 200 €
- A.P.E.L Ecole Saint Augustin : 1 600 €
- Association des Joyeux Raquetteurs : 1 000 €
- Etoile Sportive de Langolen : 2 000 € (subvention exceptionnelle du fait du coronavirus)
- Association "Ensemble avec les Aînés" : 100 €
- Landudal VTT : 160 € pour l'entretien des chemins de randonnées
- CCAS : 3 000 €

### **Budget de la commune : affectation du résultat d'exploitation 2019**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2019 est de 64 994,58 € (à titre d'information le Maire précise que ce résultat était de 110 646,37 € en 2016). Il propose d'affecter la totalité de cet excédent à la section d'investissement du budget communal 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter la totalité de l'excédent de la section d'exploitation, soit 64 994,58 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget communal 2020.

### **Budget primitif 2020 de la commune**

Le budget communal s'équilibre en dépenses et en recettes à 693 671,67 € en section d'exploitation et à 733 270,33 € (dont 406 226,16 € de RAR) en section d'investissement.

Sont inscrits notamment en dépenses d'investissement le projet de réhabilitation de Ti An Holl, la voirie du chemin de Park Bris, l'achat d'un véhicule au service technique.

### **Budget primitif 2020 du lotissement Park Bris**

Le budget du lotissement Park Bris s'équilibre en dépenses et en recettes à 118 500 € en section d'exploitation et à 119 704,64 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle que 7 lots sur les 12 initiaux sont encore disponibles dont 5 en bordure de la route départementale. Afin de rendre les terrains plus attractifs, les travaux de voirie seront réalisés cette année, une plaquette de présentation sera également diffusée auprès des agences immobilières et des constructeurs, M Alain BRUAS, conseiller municipal, en charge du dossier du lotissement se propose, si besoin, de faire visiter les terrains aux personnes intéressées.

### **Travaux à Ti An Holl : validation de l'avant projet comprenant l'option photovoltaïque**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'avant projet concernant la réhabilitation et l'extension de la salle Ti An Holl incluant l'option photovoltaïque, le montant estimatif des travaux est de 808 000 € HT

La valeur estimée des panneaux photovoltaïques et des onduleurs d'un montant HT de 40 000 € est prise en charge par le SDEF

### **Travaux de voirie au lotissement Park Bris**

Ils seront réalisés à compter de mi juillet par la société COLAS Centre Ouest de Quimper, le montant des travaux est de 50 693,39 € HT, le chemin de Park Bris sera également enrobé pour un montant de 16 268 € HT  
 Accord à l'unanimité du conseil

## **Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société Segilog/Berger-Levrault**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société Segilog/Berger-Levrault arrive à échéance le 1<sup>er</sup> août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de renouveler ce contrat avec la société Segilog/Berger-Levrault pour un an, soit jusqu'au 31 juillet 2021.

Le règlement annuel sera le suivant :

- .2 385 € HT pour la cession du droit d'utilisation
- .265 € HT pour la maintenance et la formation

## **Désignation de délégués auprès du Comité National d'action Sociale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales, le Conseil Municipal doit désigner deux délégués représentant la commune de Langolen au sein du CNAS, il précise qu'un des délégués est un élu, l'autre un agent communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne comme délégués au CNAS :

- Elu : CORNIC Jean-René
- Agent : ANDRE Annaïck

## **Questions diverses**

M Pascal MIOSSEC, adjoint au maire et vice-président au Sivom du Pays Glazik présente aux élus les différentes commissions du Sivom présidées chacune par un vice-président dont M MIOSSEC, en charge de la commission emploi, des relations avec les entreprises et des actions sociales.

Les autres commissions désignées :

- les finances, l'administration générale et le suivi du projet social
- l'enfance
- la jeunesse et la famille
- la culture, la citoyenneté et les relations aux associations

Le Maire signale que de plus en plus de véhicules roulent vite dans le bourg, ces vitesses excessives excèdent les riverains, il est nécessaire de réagir avant qu'un accident ne survienne, à ce titre, il suggère la mise en place de radars pédagogiques, l'affichage dynamique de la vitesse interpelle l'automobiliste et génère une prise de conscience immédiate. Les élus vont y réfléchir

Il signale par ailleurs que plusieurs actes d'incivilité ont été constatés tels la détérioration du grillage au stade annexe et un dépôt sauvage de matériaux au lotissement Park Bris

la séance du Conseil Municipal est déclarée close à 22 h 15

Suivent les signatures